

Football. La justice et les instances s'unissent contre les violences

Modifié le 08/06/2017 à 17:28 | Publié le 08/06/2017 à 17:28

Écouter



De gauche à droite : Jean-Claude Hillion, Pierre Samsonoff, Véronique Malbec, Jean-Jacques Demarez, Martial Guillois, Gérard Loison. | Ouest-France

Ce jeudi, en début d'après-midi, était signée dans les bâtiments du Parlement de Bretagne une convention concernant les violences dans le football amateur. Son but : donner plus d'outils aux différents acteurs.

Cette convention prend place dans la zone dépendant de la cour d'appel de Rennes, à savoir la Bretagne et un département des Pays de la Loire, la Loire-Atlantique. Le rendez-vous réunissait le parquet de Rennes, mais aussi la Fédération, les Ligues, les districts, et l'union nationale des arbitres français (UNAF).

Le but de cette convention est de faciliter la répression des actes d'incivilités commis dans le cadre des rencontres de football amateur. Il convient de rappeler que ces

incidents concernent 1,6 % des matches au niveau national. Si ce n'est pas la première convention de ce type qui est signée, c'est résolument celle qui pousse le plus loin le mécanisme de coopération entre les différentes parties. « **Des référents sont nommés dans chaque parquet (9 en tout) pour pouvoir répondre de manière beaucoup plus opérationnelle aux dépôts de plainte**, indique ainsi Véronique Malbec, procureure générale. Avant de poursuivre : **mais on a aussi un suivi sur des procédures qui ont été transmises pour indiquer aux districts quelle a été la réponse qu'a apportée la justice.** »

Si la situation, notamment dans l'Ouest – déjà en-dessous de la moyenne nationale –, est en progression, le sujet des violences sur les terrains n'en est pas moins une préoccupation majeure pour la Fédération. « **Au-delà du volet préventif, on a besoin de trouver une réponse appropriée**, affirme Pierre Samsonoff, directeur général adjoint de la Fédération. **Il y a un passage par les instances disciplinaires mais ce n'est pas suffisant. C'est tout l'objet de cette convention que de partager de l'information, de s'adapter quand on est face à ce type de comportements. C'est extrêmement prometteur.** »

"Avoir plus d'outils"

Pour le président de la Ligue bretonne, Jean-Claude Hillion, cette convention va également permettre d'appréhender de nouveaux types de violences : « **Il y a aussi des violences venant de spectateurs, notamment des propos racistes, qu'on ne sait pas comment gérer, puisqu'un spectateur n'est pas un licencié de football. Cette convention va nous permettre d'avoir plus d'outils, mais aussi un suivi.** » De son côté, son homologue ligérien, Gérard Loison, qui ne représentait finalement que la Loire-Atlantique, se montrait lui aussi enthousiaste : « **Je voulais souligner la main tendue par la justice et je suis favorablement impressionné par ce qui s'est dit aujourd'hui et par les moyens qui sont mis à notre disposition pour faire en sorte que les actes anormaux soient sanctionnés.** »

Enfin, cette convention est bien accueillie par les arbitres, victimes de près de la moitié des actes répréhensibles commis dans les enceintes sportives. « **On se sent un peu moins seuls**, confirme Jean-Jacques Demarez, président de l'UNAF. **On se sent soutenus par la fédération, par les districts et les Ligues, avec qui on souhaite travailler main dans la main, et de manière forte et claire par l'autorité judiciaire. Cela ne peut aller que dans le bon sens.** »

Bretagne et Pays de la Loire signent une convention avec la justice

Par Maxime Rabe -

8 juin 2017



La Procureure Générale Véronique Malbec entourée des instances du football régional et national. (Photo Maxime Rabe)

Une convention a été signée ce jeudi à la Cour d'Appel de Rennes afin de prendre des mesures contre les violences dans le football amateur.

C'est peut-être un pas en avant vers l'éradication des violences dans le football amateur qui a eu lieu ce jeudi. Véronique Malbec, Procureur général à la Cour d'appel de Rennes, a salué la signature de la convention avec les Ligues de Bretagne et des Pays de la Loire. Elle espère « **retrouver l'esprit du sport** » et « **favoriser l'éducation afin de donner des règles** ». Elle s'est félicitée de la collaboration entre chaque partie et promet une facilité d'identification des

procédures judiciaires à suivre face à toutes formes de violences dans le football amateur (Joueurs, dirigeants, staff, spectateurs).

Victimes de plus en plus d'agressions physiques ou verbales, les arbitres et le président de l'UNAF Jean Jacques Demarez peuvent pousser un ouf de soulagement. « **On se sent moins seul. On se sent soutenu par les ligues, les districts et les autorités judiciaires** ». Du côté des présidents de Ligue, Jean Claude Hillion et Gérard Loison soulignent « **la main tendue par la justice** ». Cette convention va permettre à chaque président de club d'avoir un lien direct avec les neufs référents des parquets de leurs territoires (Bretagne et Loire-Atlantique). Ceci a pour but d'avoir une réponse rapide et d'être guidé au niveau judiciaire pour connaître les sanctions applicables aux violences commises à l'intérieur d'une enceinte sportive.

*« **Besoin de trouver une réponse appropriée !** »*

En France, rappelons que 11000 matchs de football ont donné lieu à des incidents en 2015-2016, selon l'observatoire des comportements. Des chiffres à prendre avec précaution car beaucoup d'incidents ne sont pas répertoriés faute de connaissance en matière juridique. Ces dernières années un nouveau phénomène est d'ailleurs apparu avec la violence venue des spectateurs. « **Il y a aussi des propos racistes, qu'on ne sait pas comment gérer, puisqu'un spectateur n'est pas forcément un licencié de football**, a relevé Jean-Claude Hillion, le président de la Ligue de Bretagne. **Cette convention va nous permettre d'avoir plus d'outils, mais aussi un suivi.** »

Ce que n'a pas manqué de souligner Pierre Samsonoff, directeur général adjoint de la FFF en charge du football amateur. « **Au-delà du volet préventif, on a besoin de trouver une réponse appropriée. Il y a un passage par les instances disciplinaires mais ce n'est pas suffisant. C'est tout l'objet de cette convention que de partager de l'information, de s'adapter quand on est face à ce type de comportements. C'est extrêmement prometteur.** » Si cela ne sera sûrement pas suffisant, les instances sont désormais dotées d'outils qui vont permettre de mieux sanctionner les auteurs des faits de violence.

Violences dans les stades. La justice plus sévère avec le foot amateur

Publié le 09 juin 2017

Philippe Créhange



Véronique Malbec, procureur général près la cour d'appel de Rennes, a tenu une conférence commune avec les représentants du foot amateur.

Chaque année en Bretagne, les responsables du football amateur recensent une centaine d'incidents sur les terrains de football amateur. Avec un peu plus de 150.000 licenciés dans la région, c'est peu. Un chiffre qui, de surcroît, tend à baisser d'une année sur l'autre. Pour autant, ces actes ont tendance à évoluer. « La violence a changé, souligne Jean-Claude Hillion, président de la Ligue de Bretagne. Maintenant, les violences viennent aussi des spectateurs, notamment à travers des propos racistes ».

Magistrats référents dans les parquets

Face à de tels actes, les responsables du ballon rond dans la région engagent des actions de prévention, notamment auprès des plus jeunes, dans les districts et les clubs. Mais face aux plus grands, ils sont souvent démunis. Les dépôts de plaintes sont assez rares, les victimes étant persuadées que, faute de temps et d'un intérêt pour le sujet, la justice n'aboutira pas. Mais ça, c'était avant la convention qui vient d'être signée entre les neuf parquets du ressort de la cour d'appel de Rennes (Bretagne et Loire-Atlantique) et les Ligues de Bretagne et Pays-de-la-Loire, ainsi que les districts bretons et de Loire-Atlantique. Grâce

à ce partenariat, un magistrat référent sera nommé dans chacun des parquets. Objectif : assurer le suivi d'une plainte et apporter des réponses aux districts ou à l'Union nationale des arbitres de football (Unaf), profession bien souvent victime de ces actes. Un dispositif, à cette échelle, pilote en France. « Ma volonté est d'élargir les réponses judiciaires face à des actes qui vont à l'encontre des arbitres, des joueurs, des spectateurs et de tout ce qui se qui gravite autour d'une enceinte sportive », explique Véronique Malbec, procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Philippe Créhange

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/bretagne/violences-dans-les-stades-la-justice-plus-severe-avec-le-foot-amateur-09-06-2017-11547029.php#w30HyEZqEvch1FCg.99>

Article proposé [aux actualités](#) - à la [Une](#) de la page d'accueil de ce site

[09 juin 2017]

CA RENNES : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE MILIEU DU FOOTBALL

La signature de la convention entre les parquets du ressort, les ligues, districts et l'union des arbitres de football

[Rozenn Le Neillon, attachée de communication, cour d'appel de Rennes]

Les phénomènes de violences, de menaces, de discriminations dans le football, sport incontestablement le plus populaire en France, sont souvent sous-évalués et parfois méconnus. Ils ne font donc pas toujours l'objet d'un traitement judiciaire. Pourtant, des actes graves d'atteinte aux personnes émaillent parfois les rencontres sportives. C'est en réponse à cette délinquance spécifique qu'une convention a été signée le 8 juin 2017 à la cour d'appel de Rennes. Focus.



Au-delà de l'investissement constant des ligues et des districts de football en matière de prévention, par le respect des règles d'éthique, de déontologie ou des règles sportives au travers des sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées, il convient également de réprimer judiciairement tout acte constitutif d'une infraction pénale.

Dans cet objectif, le 8 juin 2017, Véronique Malbec, procureur général, et Martial Guillois, magistrat réserviste, ont réuni les représentants nationaux, régionaux et départementaux du milieu du football et les magistrats du parquet référents sport du ressort afin que soit signée une convention relative à la lutte contre les violences dans le milieu du football.



Cette convention permettra aux organisateurs des rencontres de football et au ministère public d'échanger des informations concernant les actes les plus répréhensibles commis lors ou à l'occasion de rencontres sportives entre amateurs. Elle a aussi pour objet de préciser les prérogatives et les responsabilités de chacun des acteurs et de réguler les dispositifs de signalements, de plaintes et de poursuites judiciaires.

A la suite de la signature de la convention, le procureur général, Martial Guillois et les représentants du football ont participé à une conférence de presse. Celle-ci était destinée à expliquer la démarche initiée au sein de la cour d'appel de Rennes et à souligner l'implication des différents signataires de la convention.



